

les céréales et les bestiaux, combattit la politique scolaire et coloniale de la majorité, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Bollaing. On a de lui, outre des travaux sur des matières juridiques : *La fin du XVIII^e siècle et la Révolution*.

THÉLU (THÉODORE-ALBERT-AUGUSTIN-ALEXANDRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dunkerque (Nord) le 12 février 1760, mort à Dunkerque le 11 août 1837, était négociant dans sa ville natale lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. Il fit fixer les dépenses du ministère de la police, sortit du Conseil en l'an VIII, et ne reparut plus sur la scène politique.

THÉNARD (LOUIS-JACQUES, BARON), député de 1827 à 1831 et pair de France, né à la Louptière (Aube) le 4 mai 1777, mort à Paris le 21 juin 1857, « fils d'Anne-Amable Thénard, laboureur, et de Cecile Savourat », reçut de son père des leçons élémentaires de latin, de grec et de mathématiques, et partit pour Paris, à 17 ans, en 1794. Désirant être pharmacien, il suivit des cours de chimie, et y mit tant d'ardeur et d'application que Vauquelin le reçut dans son laboratoire, comme préparateur, ainsi que Fourcroy. Vauquelin obtint pour lui, en 1797, une place de professeur dans une institution de Paris, et le fit nommer, le 1^{er} nivôse an VII, répétiteur de chimie à l'École polytechnique. Thénard conserva cette situation jusqu'au 1^{er} vendémiaire an XIII, ayant été nommé, le 29 germinal an XII, professeur de chimie au Collège de France, en remplacement de Vauquelin. Dans cet intervalle, il s'était lié intimement avec Gay-Lussac, et avait publié différents mémoires sur les phosphates, les tartrates et l'acide acétique. Il prépara, sur l'invitation du ministre Chaptal, le bleu à base de cobalt dit *bleu Thénard*, indiqua un moyen de produire en grand la cécrose et de rectifier les huiles végétales, et prouva que les oxydes étaient à proportions fixes. Il fut l'un des plus jeunes savants appelés à faire partie de la réunion que Berthollet et Laplace fondèrent à Auteuil. Il venait de terminer ses recherches sur les éthers, lorsque l'empereur lui confis, ainsi qu'à Gay-Lussac, la pile gigantesque dont il avait fait don à l'École polytechnique. Le résultat de leurs travaux fut consigné dans deux importants mémoires : *Recherches physiques et chimiques faites à l'occasion de la grande batterie voltaïque donnée par S. M. I. et R. à l'École polytechnique* (1800, 2 volumes), et *Recherches physico-chimiques faites sur la pile, sur la préparation chimique et les propriétés du potassium et du sodium, sur la décomposition de l'acide borique* (Paris, 1811, 2 volumes). En même temps les réactifs ordinaires leur permettaient de découvrir la base, la nature du chloro, et la force de combinaison dite *force catalytique*. Professeur de chimie à la faculté des sciences depuis le 11 avril 1809, Thénard fut nommé professeur de chimie à l'École polytechnique le 17 février 1810, et membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Four-

croix, le 29 janvier 1810. Il voulut alors revoir son village natal, et épousa, peu après, Mlle Humblot, petite-fille de Conté. La clarté de sa diction qui contrariait à peine un certain accent provincial, autant que le choix de ses expériences, assura le succès de ses cours. Sous l'Empire, bien qu'il restât en dehors de la politique, on l'accusa d'être un des agents occultes du parti des princes. Il applaudit au retour des Bourbons, reçut, le 25 octobre 1811, la croix de la Légion d'honneur, et, après les Cent-Jours, fut nommé, le 5 septembre 1816, professeur en Sorbonne et membre de la commission de l'instruction publique. En 1818, il mit le comble à sa réputation en découvrant et en expérimentant l'eau oxygénée; il publia à ce propos dans les mémoires de l'Académie des sciences un important travail : *Mémoire sur la combinaison de l'oxygène avec l'eau et sur les propriétés extraordinaires que possède l'eau oxygénée*. En 1825, Charles X lui accorda les lettres de noblesse et le titre de baron. Elu, le 17 novembre 1827, député du 1^{er} arrondissement électoral de l'Yonne (Villeneuve-le-Roi), par 163 voix (258 votants, 310 inscrits), contre 82 à M. Vuitry, et réélu, le 3 juillet 1830, par 217 voix (303 votants, 356 inscrits), contre 82 à M. Chaulot, il se montra ami de la Charte, combattit le ministère Villèle-Peyronnet, parla sur les entraves qui gênaient le commerce et l'industrie, fut rapporteur de la loi du 14 juin 1829, en vertu de laquelle l'ancienne monnaie française n'a plus eu cours à partir du 1^{er} avril 1831, donna sa démission à la révolution de 1830, mais fut réélu, le 21 octobre suivant, par 197 voix (211 votants, 313 inscrits), contre 44 à M. Lecomte, ancien avoué. Ayant échoué, le 5 juillet 1831, avec 103 voix, contre 166 à Félix M. Bollaing, il fut nommé pair de France le 11 octobre 1832. Membre honoraire de l'Académie de médecine, vice-président du conseil supérieur de l'instruction publique, président de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre depuis 1823 du jury des expositions françaises, commandeur de la Légion d'honneur en mai 1837, administrateur du Collège de France en remplacement de Sylvestre de Sacy en 1838, grand-officier de la Légion d'honneur en décembre 1842, il fut en outre le fondateur (2 mars 1852) de la Société des amis de la Science, à laquelle il légua une somme considérable. Thénard en effet était devenu fort riche, par les générosités de souverains autant que par la méthodique exploitation de son brevet du bleu-Thénard. Après sa mort, on lui éleva, le 29 juillet 1861, une statue à Sours, et, par décret de 1865, son village natal fut autorisé à prendre le nom de la Louptière-Thénard. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de lui : *Notice sur les tartrates*, dans les *Annales de Chimie* (Tomes 33 et 41) ; — *Traité de chimie élémentaire, théorique et pratique, suivi d'un essai sur la philosophie chimique et d'un précis sur l'analyse* (Paris, 1813-16, 4 volumes) ; — *Sur l'analyse de la suie, l'acide qu'elle contient, et les acides de l'urine et du lait*, dans les *Annales de chimie*, (Tome 59) ; — *Sur la fermentation vineuse*, ibid. (Tome 46) ; — *Sur l'eau oxygénée*, dans les *Annales de Physique et de chimie* (Tomes 8 à 9) ; — *Sur la lumière produite par la compression du gaz*, ibid. (Tome 43).

THÉNARD-DUMOUSSEAU (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, représentant aux Cent-Jours, né à Montguyon (Charente-Inférieure) le 24

janvier 1762, mort à Jonzac (Charente-Inférieure) le 12 janvier 1846, « fils de maître Denis-Jean-François Thénard-Dumousseaux, juge sénéchal de la baronnie de Montlieu, et de dame Marie-Anne Rivot », fut reçu avocat au parlement de Bordeaux en 1783. Partisan de la Révolution, il devint membre du conseil de département de la Charente-Inférieure le 26 juin (1790), commissaire du roi près le tribunal de district de Montlieu, juge au tribunal de ce district, 1793, juge de paix de Montguyon et président de canton. Élu, le 24 germinal an V, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 241 voix (303 votants), il s'y montra partisan du Directoire et donna lecture, en prairial, d'un rapport sur la durée des fonctions des juges de paix nommés en l'an VII. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, et fit partie de la commission du code civil. Sorti du Corps législatif le 28 mai 1803, il fut nommé, le 23 décembre de la même année, sous-préfet de Jonzac. En août 1813, il fut autorisé à quitter ces fonctions, pour cause d'infirmités, et reçut une pension de 1,200 francs. Le grand collège de la Charente-Inférieure l'élut représentant à la Chambre des Cinq-Cents, par 60 voix (101 votants). Il siégea dans la majorité, fit adhésion à la seconde Restauration qui le renomma, le 8 octobre 1815, sous-préfet de Jonzac. Mais il fut destitué, le 14 février 1810, par M. de Vanblanc, comme « ancien révolutionnaire », sur la dénonciation de quelques fougueux royalistes. Une ordonnance royale du 18 août 1819 l'appela au conseil général de son département. Après 1830, il refusa la sous-préfecture de Jonzac, se retira des affaires publiques, et fut décoré de la Légion d'honneur le 22 décembre 1837.

THÉRON (FERDINAND-LOUIS-ÉDOUARD), député depuis 1885, né à Moux (Aude) le 6 mai 1834, propriétaire-agriculteur, manifesta de bonne heure des opinions républicaines, fut membre en 1870 du comité antiplébiscitaire de l'Aude, fut élu, la même année, conseiller municipal de Carcassonne, et, en 1880, conseiller général du canton de Capendu. Porté aux élections législatives du 4 octobre 1885 sur la liste radicale de l'Aude, il fut élu, au second tour de scrutin (18 octobre), le 3^e sur 5, par 44,004 voix (74,150 votants, 97,053 inscrits). Il donna alors sa démission de conseiller général, prit place à la gauche radicale, vota l'expulsion des princes, combattit les ministères opportunistes, appuya le cabinet Floquet, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, qu'il appela « le scrutin de la peur », contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

THÉRY (ANTOINE-THÉODORE-JOSEPH) représentant en 1871, membre du Sénat, né à Lille (Nord) le 4 mars 1807, avocat dans sa ville natale, était sans antécédents politiques, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 24^e sur 28, par 193,650 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, se mêla assez

activement aux discussions des affaires commerciales, notamment en ce qui concerne les taxes et droits d'entrée, et vota, avec le groupe légitimiste, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Lors des élections des sénateurs inamovibles (décembre 1875), il fut du petit nombre des députés de la droite intransigeante qui se ligèrent avec la gauche pour empêcher l'élection des orléanistes, et il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 11 décembre 1875, le 26^e sur 75, par 350 voix (600 votants). Il prit place à l'extrême-droite, vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie (juin 1877), contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur de M. Ferry, contre la politique coloniale du gouvernement et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

THEULE (JEAN-MARIE), député en 1791, né à Narbonne (Aude) en 1756, mort à Paris le 26 août 1844, était homme de loi à Toulouse au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint officier municipal de cette ville en 1790, et fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 11^e sur 12, par 243 voix (495 votants). Il se borna dans cette assemblée à proposer une motion sur l'organisation des tribunaux de police, et ne reparut plus sur la scène politique après la session. Il mourut à 83 ans.

THEULIER (ALBERT), député depuis 1891, né à Thiviers (Dordogne) le 1^{er} novembre 1840, fils d'un médecin, suivit la même carrière, et se fit recevoir docteur (1869). Maire de Thiviers, conseiller général de son canton, il se présenta pour la première fois, comme candidat républicain, à la Chambre des députés, aux élections législatives de 1876 dans l'arrondissement de Nontron, et obtint, au second tour de scrutin (5 mars), 6,750 voix, contre 10,344 à l'élu M. Sarlande. Plus heureux le 21 août 1881, M. Theulier fut élu député de la 1^{re} circonscription de Périgueux, par 6,955 voix (13,518 votants, 18,063 inscrits), contre 6,500 à M. Maréchal, conservateur impérialiste, député sortant. Il prit place à la gauche radicale, vota pour la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, pour l'élection des sénateurs au suffrage universel, pour la séparation de l'Église et de l'État. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Dordogne, il fut réélu député de ce département, le 4^e sur 8, par 61,500 voix (120,527 votants, 146,593 inscrits). Il continua d'opiner généralement avec la majorité, pour les divers cabinets de la législature, pour la nouvelle loi militaire, vota contre l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger.

THÉVENARD (ANGÈNE-JEAN-MARIE, COMTE DE), ministre, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 7 décembre 1793, mort à Paris le 9 février 1815, « fils du sieur Antoine Thévenard, et de demoiselle Jeanne Moineau », entra dans la marine à 14 ans, à bord du *Nephtune*, navire marchand que commandait son père. Lieutenant en 1754, il dirigea une expédition au nord de Terre-Neuve, pour protéger les pêcheries contre les Esquimaux. Revenu en France, il fut chargé, en 1757, de surveiller la construction des frégates en chantier à Saint-Malo. Peu après, il dressa le plan des premières canonnières-gardes-côtes construites en France, en obtint le commandement, et se signala contre les corsaires de Guernesey. Capitaine de port en 1763, capitaine de frégate en 1770, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1773, membre, cette dernière année, de l'Académie de marine, brigadier des armées navales en 1782, chef d'escadre en 1784, membre, en 1785, de l'Académie des sciences, dont il était correspondant depuis 1773, il se montra partisan de la Révolution, refusa d'émigrer, et fut nommé, le 16 mai 1791, en remplacement de M. de Fleuriot, ministre de la Marine, fonctions qu'il exerça sans grand éclat jusqu'au 17 septembre suivant. Il ne signala son passage aux affaires que par les mesures qu'il prit pour empêcher l'émigration de dégarir trop complètement les cadres de la marine, et par l'envoi, après le décret de l'Assemblée, de commissaires spéciaux aux colonies. Commandant du port de Brest en octobre 1791, puis de la marine à Lorient en 1792, d'où il écrivit à l'Assemblée pour lui annoncer que le décret de suspension du roi avait été reçu avec joie dans le port, il passa, l'année suivante, à Rochefort, et fut appelé, en l'an IX, aux fonctions de préfet maritime de Toulon. Il était vice-amiral depuis le 14 juin 1792. Grand-officier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, créé comte de l'Empire le 9 janvier 1810, et nommé membre du Sénat conservateur le 5 février de la même année, il était absent du Sénat, par maladie, les 2 et 3 avril 1814, lorsqu'on vota la déchéance de l'empereur; il y adhéra par lettre, le 6 avril. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, et commandeur de Saint-Louis le 27 décembre suivant. Il mourut deux mois après. On a de lui : *Mémoires relatifs à la marine* (Paris, 1800, 4 volumes).

THÉVENARD-GUÉRIN (JEAN-BAPTISTE), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Amand (Cher) le 14 novembre 1766, mort à Saint-Amand le 9 janvier 1822, « fils de Jean-Pierre Thévenard, huissier royal, et de Marguerite Aubouet », appartenait à la magistrature comme procureur impérial à Saint-Amand-Moutron (Cher), lorsque cet arrondissement l'envoya, le 11 mai 1815, par 46 voix sur 64 votants, siéger à la Chambre des représentants. Il s'y fit peu remarquer, se rallia au gouvernement de la Restauration, et fut confirmé dans le poste de procureur du roi à Saint-Amand, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

THÉVENET (JEAN), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, était cultivateur à Mornant, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} septembre 1831, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 6^e sur 15, par 368 voix (638 votants). Il siégea parmi les modérés, blâma les excès révolutionnaires, et félicita La Fayette

d'attaquer les factions et de défendre la Constitution. La clôture de la session mit fin à sa carrière politique.

THÉVENET (FRANÇOIS-MARIE), député de 1835 à 1839, et ministre, né à Lyon (Rhône) le 6 avril 1815, fit ses études classiques dans sa ville natale, son droit à Paris, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de Lyon. Dès 1868, il se mêla aux luttes politiques avec les fondateurs du comité républicain de la rue Grégoire. Élu, en 1875, conseiller municipal de Lyon, M. Thévenet favorisa de tout son pouvoir les intérêts du parti opportuniste. Lors de l'application des décrets du 29 mars 1880 contre les congrégations de Lyon, quand les tribunaux furent appelés à statuer sur la situation des congrégations, le gouvernement lui confia la défense de ses « droits ». Membre et président du conseil général du Rhône, M. Thévenet continua de suivre la même ligne politique. Il se présenta, le 20 mai 1883, à la Chambre des députés, dans la 6^e circonscription de Lyon, vacante par suite de la nomination de M. Varambon aux fonctions de conseiller à la cour de Cassation, et échoua avec 4,670 voix, contre 5,071 au candidat intransigeant, M. Monteilhet. En novembre de la même année, il combattit avec une grande vivacité dans l'Ain la candidature radicale de M. Edouard Portalis au profit de la candidature opportuniste de M. Giguët, qui fut élu député en remplacement de M. Rosselli-Mollet décédé. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste du Rhône, M. Thévenet fut élu député de ce département, le 6^e sur 11, par 86,672 voix (136,430 votants, 178,887 inscrits). Il siégea dans la majorité, opina pour la nouvelle loi militaire, pour l'expulsion des princes, déposa avec M. Jamais une demande d'interpellation sur l'homologation des tarifs des chemins de fer, fit partie de la commission de révision du code d'instruction criminelle, s'occupa spécialement des questions judiciaires et d'affaires, fut élu secrétaire de la Chambre (25 mai 1886), fut rapporteur (juin) du projet Loubet sur les conseils généraux, combattit les surtaxes sur les céréales et sur les bestiaux (mars 1887), et fut chargé, le 23 février 1889, dans le cabinet Tirard, du portefeuille de la Justice et des Cultes. Adversaire déterminé, dès le début, du mouvement boulangiste, il eut à prendre, comme ministre, des mesures décisives à l'égard du général Boulanger et de ses partisans, et fut vivement attaqué dans la presse, notamment en raison de ses relations avec un banquier condamné par les tribunaux. Il fut interpellé (mars 1889) par M. Georges Laguerre sur les poursuites dirigées contre un certain nombre de membres de la Ligue des Patriotes, obtint de la Chambre le vote d'un ordre du jour de confiance, persista dans son attitude et se décida à englober dans les poursuites M. Laguerre lui-même et MM. Turquet, Lalsant et Naquet. A peu de temps de là, il se mêla activement aux débats soulevés par la proposition de loi destinée à régler les détails de la procédure à suivre devant la Haute-Cour, pour le cas, qui ne tarda pas à se produire, où le général Boulanger lui-même y serait traduit. M. Thévenet répondit, devant la Chambre haute, à diverses objections de droit soulevées par la droite, et révoqua M. Bouchez, procureur général près la cour de Paris, pour n'avoir pas voulu signer l'acte d'accusation rédigé par les soins du ministre. M. Thévenet s'est prononcé dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889),

pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Li-bonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

THÉVENIN (ANTOINE), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Echassières (Allier) le 7 décembre 1757, mort au château de Montcloux, près Montaigu (Puy-de-Dôme), le 3 mars 1842, « fils de M. Etienne-Gabriel Thévenin, bourgeois, demeurant en ce bourg d'Echassières, et de dame Marie Chajus », était en 1789 conseiller du roi et maire de Montaigu, l'artisan de la Révolution, il devint, en juin 1790, procureur-syndic du district de Montaigu, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 3^e sur 12, par 420 voix (619 votants). Il fit partie du comité administratif, parla sur le remplacement des membres des directoires de département, lut un rapport sur l'élection des commissaires de police, et fit adopter (5 janvier 1792) un décret obligeant les prêtres nommés aux cures d'accepter dans la quinzaine, et permettant d'élire les prêtres étrangers qui voudraient s'établir dans le royaume. Il rentra à Montaigu après la session, resta sans fonctions sous la Terreur, fut renommé, en 1795, procureur syndic de Montaigu, et fut réélu, le 23 vendémiaire an IV, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 237 voix (451 votants); il vota obscurément avec la majorité, et passa, le 26 germinal an VII, au Conseil des Anciens, élu par le même département. Son rôle y fut aussi effacé qu'aux Cinq-Cents; il se borna à approuver les événements du 18 brumaire. Choisi de nouveau, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, il fit partie de la commission du code criminel, et en sortit en l'an XI. Nommé, en avril 1812, conseiller à la cour impériale de Riom, il fut promu à une présidence de chambre à la même cour en 1818, et obtint sa retraite en 1835.

THÉVENIN (CLAUDE-ANTOINE), député de 1831 à 1837, né à Montaigu (Puy-de-Dôme) le 5 novembre 1786, mort à une date inconnue, fils du précédent, avocat à Riom, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège du Puy-de-Dôme (Riom), par 115 voix (137 votants, 188 inscrits), contre 8 à M. Lefebvre, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 86 voix (154 votants, 213 inscrits), contre 42 à M. Allemand. Il vota obscurément et silencieusement avec la majorité, et ne se représenta pas aux élections de 1837.

THÉVENOT DE MAROISE (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Langres (Haute-Marne) en 1737, mort à une date inconnue, fut avocat au parlement de Paris de 1760 à 1774, et, à cette dernière date, fut nommé lieutenant général civil, criminel et de police au bailliage de la duché-pairie de Langres. Il exerçait encore ces fonctions lorsqu'il fut élu, le 29 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Langres. Il se réunit aux communes avant l'ordre du roi, mais ne prit que peu de part aux discussions. Adjoint au comité judiciaire, il parla sur le projet relatif aux tribunaux de paix et aux tribunaux de famille et sur l'administration des biens destinés aux services publics. Il renouça à la vie politique après la session.

THÉZAN DE BIRAN (FRANÇOIS-JEAN-JACQUES), député de 1816 à 1827, né à Bézolles (Gers) le 28 novembre 1761, mort à une date inconnue, propriétaire, président de canton, maire de Biran (Gers), depuis le 17 février 1803 jusqu'à la fin de l'empire, conseiller d'arrondissement, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand-collège du Gers, par 163 voix (202 votants, 267 inscrits), et réélu, le 9 mai 1822, dans le 1^{er} arrondissement électoral du Gers (Auch), par 176 voix (318 votants, 331 inscrits), contre 138 à M. Cassaignoles, et le 25 février 1824, par 206 voix (331 votants, 410 inscrits), contre 121 à M. Delong. M. Thézan de Biran siégea en 1816 au côté droit, fit plusieurs fois partie de la commission du budget, réclama des économies, et, bien que partisan des Bourbons, se sépara du ministère à propos des lois d'exception et du nouveau système électoral. Il quitta la vie politique aux élections de 1827.

THIARD DE BISSY (AUXONNE-MARIE-THÉODOSE, COMTE DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1830 à 1831, de 1837 à 1843, représentant en 1848, né au château des Tuileries, à Paris, le 3 mai 1772, mort à Paris le 28 juin 1852, était fils de Claude VIII de Thiard, chevalier, comte de Bissy, baron d'Anthumo et de Vauvry, seigneur de Pierre, Frotterans, Dampierre, la Chapelle-Saint-Sauveur, Saint-Bidier Savianges, Charnez et Bragny-sur-Saône, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ville et château d'Auxonne, gouverneur du Palais-Royal, des Tuileries à Paris, l'un des quarante de l'Académie française, et de dame Thérèse Tessier. A 16 ans, Auxonne-Marie-Théodose était sous-lieutenant au régiment du roi-Infanterie; il fut quelque peu compromis dans les mouvements qui précéderent la révolte de la garnison de Nancy (1790), émigra à l'armée de Condé (1791), et y servit jusqu'en 1793, en qualité de lieutenant de grenadiers, de husards et de dragons. Rentré en France sous le Consulat, il renouça à ses titres de noblesse, fut nommé (1802) membre du conseil général de Saône-et-Loire, puis président du canton de Pierre (1803), et fut élu, la même année, candidat au Corps législatif par le collège électoral de Chalon-sur-Saône; il ne fut pas d'ailleurs choisi par le Sénat pour y siéger. L'empereur l'attacha à sa personne comme chambellan, quand il alla se faire couronner roi d'Italie à Milan, et l'envoya (1805) comme ministre plénipotentiaire près la cour de Bade. M. de Thiard y conclut (18 fructidor an XIII) le premier traité d'alliance offensive et défensive signé par la France avec une puissance étrangère depuis la Révolution. En récompense de ce succès, Napoléon le nomma successivement capitaine, chef d'escadrons, major de chasseurs à cheval de la garde, et l'emmena comme aide-de-camp dans ses campagnes de 1805, 1806 et 1807. Ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe, M. de Thiard refusa, au retour de cette mission, le poste de premier ministre de la garde-robé, puis celui de ministre à Florence, et, préférant rester dans l'armée, fut attaché comme aide-de-camp près du général de Lauriston, qui commandait à Raguse (mai 1806). Dans la lettre d'introduction, l'empereur disait au général : « Je vous recommande M. Thiard; il a de la finesse, de l'esprit, et il peut vous servir dans toutes les opérations non seulement militaires, mais même diplomatiques. » Après le siège de Raguse, M. de Thiard rejoignit l'empereur à Léna, fut nommé (23 octobre 1806)

gouverneur de la ville de Dresde, des cercles de Milde et des hauts et basse Lusace, et commandant des troupes bavaïses et wurtembergoises. Il parvint à attacher les Saxons à la cause de la France; mais en 1807, « un épanchement de franchise dans sa correspondance, dit un biographe, lui valut la disgrâce du maître. » Il donna sa démission de tous ses emplois, et, après une scène très vive avec l'empereur, fut envoyé aux arrêts dans ses propriétés de Vaucry (Saône-et-Loire). Le roi de Saxo obtint, à la fin de 1809, la levée de cette mesure, mais M. de Thiard vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Un décret de la régente Marie-Louise (23 janvier 1814) le nomma lieutenant dans la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris. Il se battit à l'affaire de Mousseau, et passa adjutant-commandant dans l'état-major du général Dessoles, commandant en chef de la garde nationale. Louis XVIII, auprès de qui il avait des proches parents, les ducs de Fitz-James, de Maillé, de la Châtre, le nomma maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier puis commandeur de la Légion d'honneur, et lui confia un commandement dans la 1^{re} division militaire à Paris; mais le libéralisme de M. de Thiard rendit ces faveurs éphémères: il fut mis en disponibilité le 25 janvier 1815. A la nouvelle du débarquement de Napoléon, le gouvernement royal le mit à la tête du département de l'Aisne, poste qu'il refusa même devant les instances personnelles du duc de Berry; le 11 mai 1815, il fut élu représentant du grand collège de Saône-et-Loire à la Chambre des Cent-Jours, par 63 voix (97 votants, 266 inscrits); il y fut, dit un biographe, « inaccessible à toute espèce de séductions ». Le 22 août 1815, il échoua, au même grand collège, avec 53 voix sur 197 votants. Impliqué dans l'affaire de Didier à Grenoble (1816), il se remit lui-même entre les mains de l'autorité, fut enfermé à l'abbaye, et relâché au bout de six mois, sans avoir été interrogé, avec ordre de n'habiter ni Paris ni son département. Le général refusa d'accéder à ces conditions et fut laissé en liberté. Candidat constitutionnel à Paris, aux élections législatives en 1817, il ne fut pas élu, et reentra au parlement, le 4 novembre 1820, comme député du 2^e arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Chalon sur-Saône), avec 459 voix sur 623 votants et 714 inscrits, contre 97 à M. Burignot de Varennes, ancien constituant, et 67 au général Ponceet. Il siégea dans l'opposition libérale, défendit (1821) la cause de l'instruction populaire (il faisait partie de la société pour l'instruction élémentaire fondée à Paris en 1815), affirma ses opinions libérales dans la discussion de la loi sur la presse (18 février 1822), parla sur les budgets, sur la suppression des jeux, de la loterie, de l'impôt des portes et fenêtres, de l'impôt du sel, et fut réélu, le 25 février 1824, par 306 voix (589 votants, 621 inscrits), contre 271 à M. Carrelet de Lolsy. Il s'éleva contre la loi du milliard des émigrés, bien qu'il lui revint à lui 400,000 francs de ce chef, et fut successivement réélu, le 17 novembre 1827, par 310 voix (439 votants, 501 inscrits) contre 104 au général Brunet, et, le 23 juin 1830, par 354 voix (477 votants, 543 inscrits) contre 109 à M. Bernard de Sassenay; il avait voté l'Adresse des 221 contre le ministère Polignac. Se trouvant en Bourgogne lors de la promulgation des Ordonnances du 25 juillet, il organisa à la hâte la garde nationale de Pierre, vint à Paris acclamer le nouveau régime, mais, déçu bientôt dans ses espérances libérales, refusa la patrie et se rejeta dans

l'opposition. Réélu, le 5 juillet 1831, 1^{er} à Chalon-ville, par 235 voix (369 votants, 102 inscrits), contre 87 à M. Petiot-Groffier, et 32 à M. Hennequin, 2^e à Chalon-arrondissement, par 236 voix (393 votants, 454 inscrits), contre 117 à M. Lerouge, président du tribunal, il opta pour Chalon-ville, s'assit à l'extrême-gauche, signa le compte-rendu de 1832, et parla en faveur de la Pologne. Les élections du 21 juin 1834 ne lui furent pas favorables: il échoua à la fois dans les 3^e et 4^e collèges de Saône-et-Loire, à Chalon-ville avec 119 voix, contre 158 à l'élus, M. Petiot-Groffier, à Chalon-arrondissement avec 164 voix, contre 192 à l'élus, M. Lerouge; mais il regagna son siège de député à l'élection partielle du 18 mars 1837, motivée, dans le 5^e collège des Côtes-du-Nord (Lannion) par la démission de M. Le Provost, avec 151 voix, sur 273 votants, et fut ensuite réélu aux élections générales du 4 novembre suivant: 1^{er} dans le 4^e collège de Saône-et-Loire (Chalon-arrondissement), par 221 voix (132 votants, 517 inscrits), contre 203 au député sortant, M. Lerouge; 2^e à Lannion, par 156 voix sur 285 votants et 362 inscr.; le même jour il échoua à Chalon-ville avec 166 voix, contre 191 au député sortant réélu, M. Petiot-Groffier. Il opta pour Lannion, et vit son mandat renouvelé, le 2 mars 1839, à Lannion, par 161 voix sur 392 votants; le 9 juillet 1842, par 216 voix sur 311 votants et 331 inscrits, contre 109 à M. Ozou; le même jour, à Chalon-ville, par 206 voix (492 votants, 459 inscrits), contre 133 voix à M. Burignot de Varennes (il opta pour Lannion); le 1^{er} août 1846, à Lannion, par 196 voix (334 votants, 411 inscrits), contre 173 à M. de Carcaradee, et à Chalon-arrondissement par 311 voix, sur 604 votants et 696 inscrits, contre 273 au général Brunet-Demon; il opta cette fois pour Chalon-arrondissement; en 1842, la ville de Chalon avait donné son nom à l'une de ses rues. Durant ces législatures successives, il continua de siéger à l'extrême-gauche, vota contre la dotation du duc de Nemours, contre l'indemnité Pritchard, contre le ministère Guizot, et pour la réforme électorale. Le 23 avril 1848, les républicains de Saône-et-Loire l'éluèrent représentant à l'Assemblée constituante, le 5 sur 11, par 129,779 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits). Il ne siégea pas à l'Assemblée, ayant accepté (4 mars précédent) les fonctions de ministre plénipotentiaire à Berne, dont il se démit le 8 avril 1849; il échoua, le 13 mai suivant, comme candidat à l'Assemblée législative dans Saône-et-Loire, avec 13,961 voix sur 109,200 votants. Cet échec mit fin à sa carrière politique. Commandeur de la Légion d'honneur. Il avait composé des *Mémoires* politiques; mais par testament il en a ordonné la destruction.

THIBAudeau (ANTOINE-RENÉ-HYACINTHE), député en 1789, et au Corps législatif en l'an X, né à Poitiers (Vienne) le 2 novembre 1739, mort à Poitiers le 20 février 1813, descendait de Jacques Thibaudeau, son huitième aïeul, marchand de draps à la Châtaigneraie (Vendée) au milieu du xvi^e siècle. Il fit son droit à l'université de Poitiers et fut reçu avocat en 1762. Bientôt remarqué par son éloquence et son savoir, il devint avocat de l'évêque. « Il allait à l'église, dit son fils dans ses *Mémoires*, mais il était philosophe et déiste. » Il commença à publier, en 1782, l'*Abrégé de l'histoire du Poitou*, qu'il dédia au comte d'Artois comme « chef et premier citoyen de la province. » A l'approche de la Révolution, il se signala des premiers par le libéralisme de ses idées, et fut élu,

le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Il fut membre du comité des subsistances, prêta le serment du Jeu de paume, et, ayant conseillé à son collègue du clergé, Lecesve, de se réunir au tiers, reçut de vifs reproches de l'évêque de Poitiers, M. de Saint-Aulaire, qui lui retira sa clientèle. Malade du mal du pays, toujours prêt à donner sa démission, il parut fort rarement à la tribune, vota avec la majorité, fut nommé procureur-syndic du district de Poitiers (4 juin 1790), puis, après la session, président du tribunal criminel de la Vienne (4 septembre 1791), et administrateur du même département l'année suivante. Il protesta, en juin 1793, contre la décision de l'administration municipale qui voulait envoyer un contingent de volontaires à la réunion fédéraliste de Bourges, et fit venir son fils, alors député à la Convention, pour détourner ses concitoyens de cette entreprise. Dénoncé cependant comme fédéraliste, il fut incarcéré avec plusieurs membres de sa famille et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Il redevint, en l'an III, président du tribunal d'appel de Poitiers. Elu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Vienne au Corps législatif, nommé membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, il sortit, la même année, du Corps législatif, et prit sa retraite à la suite d'une chute qui le rendit presque infirme. On a de lui : *Abrégé de l'histoire du Poitou*, continué jusqu'en 1789 par M. de Sainte-Hermine.

THIBAUDEAU (ANTOINE-CLAIR, COMTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, pair aux Cent-Jours, sénateur du second Empire, né à Poitiers (Vienne) le 23 mars 1765, mort à Paris le 8 mars 1854, fils du précédent et de Jeanne-Thérèse Voyer, fut élevé par des prêtres, et fut reçu avocat au présidial de Poitiers en 1787. Ambitieux de fortune et d'honneurs, il a écrit dans ses Mémoires : « En voyant ces vastes demeures, les donjons, les parcs, les champs, les prés, les forêts, j'éprouvais un vague sentiment d'envie. » Il ne pouvait donc qu'être favorable aux réformes politiques qui semblaient devoir réaliser et qui réalisèrent en effet ses vœux, et se mêla au mouvement qui précéda les élections aux Etats-Généraux. Le 12 janvier 1789, il écrivait à Bourron, avocat du roi à Fontenay-le-Comte : « On se prépare aux élections pour les Etats-Généraux ; les magistrats du présidial de Poitiers se donnent beaucoup de mal pour arriver ; mais comme la plupart de ces robins, qui se croient être nobles, sans l'être, n'ont aucune chance de faire partie des députés de la noblesse, ils se prétendent maintenant du tiers, afin de se rendre populaires. Ce n'est pas que la tâche des Etats-Généraux ne doive être très lourde ; qui se sent capable de faiblir fera sagement de garder le coin du feu. » Son père ayant été élu député du Poitou aux Etats-Généraux, il l'accompagna à Versailles, assista assidûment aux séances de l'Assemblée, et, après les journées des 5 et 6 octobre, voyant la révolution lancée, revint à Poitiers, établit une société patriotique dont il fut l'orateur ordinaire, retourna à Paris assister, comme délégué de la garde nationale de Poitiers, à la fédération du 14 juillet 1790, et fut nommé, au retour, substitut du procureur de la commune de Poitiers. Procureur-syndic de la commune l'année suivante (1791), il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Vienne à la Convention, le 7^e sur 8, par

201 voix sur 362 votants. Il s'assit à la Montagne, mais refusa d'entrer aux Jacobins, vota avec la majorité sans monter à la tribune, et, dans le procès du roi, se prononça pour la mort, contre l'appel et contre le sursis. Envoyé, avec son collègue Creuzé, en mission à l'armée des côtes de la Rochelle (10 mai 1793), il était à Poitiers lors de la journée du 31 mai contre les Girondins ; il parvint à empêcher son département d'adhérer au mouvement fédéraliste. Sous la Terreur, il s'occupa, dans les comités, de questions d'instruction publique, fit rejeter le projet de Lepelletier de Saint-Fargeau, rédigea une instruction pour les écoles de vaisseau, et un *Recueil des actions héroïques et critiques des républicains français*, destiné à être lu en public les décadis. Après le 9 thermidor, qui le vit dans les rangs de la majorité, il se mit un peu plus en vue, publia *l'Histoire du terrorisme dans la Vienne*, et, toujours membre du comité d'instruction publique, coopéra à la création du musée des arts au Louvre, à l'organisation du Muséum d'histoire naturelle, attaqua la loi des suspects et la loi du maximum, et fit comprendre Thomas Paine dans le décret qui rappelait les 73 députés girondins proscrits au 2 juin. Secrétaire de la Convention (nivôse an II), président (16 ventôse an III), il demanda que la Convention prit en main tous les pouvoirs de décision, montra de la fermeté, au fauteuil, dans les journées de germinal et de prairial, et devint membre des comités de sûreté générale et de salut public. Au 13 vendémiaire, il s'éleva contre les sections, et contre les thermidorien qui voulaient ajourner la Constitution : « Je serai, dit-il en répondant à Tallien, la barre de fer contre laquelle viendront se briser les complots des factieux. » Elu, le 21 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par trente-deux départements (Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Indre, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Meurthe, Meuse, Mont-Blanc, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne), il opta pour ce dernier département qui lui avait donné « la pluralité des voix » sur 233 votants, et fut nommé secrétaire du premier bureau. Partisan de la Constitution, il s'opposa à la création d'un ministère de la police demandé par le Directoire, combattit, comme illusoire, le serment de haine à la royauté, protesta contre la loi qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés, devint président du Conseil (2 ventôse an IV), dénonça les projets de Babeuf, parla contre les agitateurs, et fit partie des inspecteurs de la salle. Au 18 fructidor, il resta neutre malgré les avances que lui firent les auteurs du coup d'Etat, « parce qu'on lui fit entendre que ce qu'il avait de mieux à faire pour sa propre sûreté, c'était de garder le silence. » Il n'en fut pas moins inscrit sur la liste des déportations, et rayé à la demande de Boulay de la Meurthe. Non réélu député en l'an VI, et d'ailleurs sans fortune, il s'établit avocat à Paris. Au 18 brumaire, il prit résolument parti pour le vainqueur, et fut nommé préfet de la Gironde le 11 ventôse an VIII. Le 5^e jour complémentaire de l'an VIII, il entra au conseil d'Etat (section de législation), travailla à l'élaboration des codes, remplit une mission dans la 6^e division militaire (8 prairial an IX), fut chargé, à l'ouverture de la session de l'an X, de présenter au Corps législatif l'exposé de la situation de

la République, et reçut, peu après, une gratification de 15,000 francs « pour les services rendus à l'État dans le courant de l'an X ». Il désapprouva discrètement l'institution de la Légion d'honneur, le Concordat, le Consulat à vie, affecta, à la nouvelle cour, une certaine raideur républicaine, et fut envoyé, en demi-disgrâce, à la préfecture des Bouches-du-Rhône (3 floréal an XI). Commandeur de la Légion d'honneur (20 prairial an XII), il « se résigna » à l'Empire ; le 4 décembre 1805, il écrivait à son ancien collègue à la Convention, Goupilleau de Montagu, qu'il ferait bien de ne pas écrire à d'autres des lettres comme celle qu'il vient de lui adresser, qui n'arriverait qu'à le compromettre, à mettre ses amis dans l'embarras et à s'attirer des tracasseries inutiles : « Le sage, ajoute-t-il, gagne le bord et se tient en repos, lorsqu'il ne lui convient pas de suivre le courant du fleuve. Je ne sais ce qui est réservé à la France en fait de libertés Intérieures; mais elle ne peut qu'y gagner de confier à une main ferme le soin de la dériver des factions qui ont failli la perdre. C'est ce qui me fait remettre à d'autres temps la réalisation des principes pour lesquels nous avons combattu ensemble. » Goupilleau écrivit au dos de la lettre : « Voilà bien ces hommes qui me trouvaient tiède en l'an III ! » Créé chevalier de l'Empire le 20 août 1809, puis comte le 31 décembre suivant, Thibaudeau était devenu un des plus vigilants défenseurs des Institutions Impériales. M. de Barante raconte dans ses *Mémoires* que, lors du mariage de Napoléon (1810) avec la nièce de Marie-Antoinette, « Thibaudeau vint voir Fouché, alors ministre de la police, et lui exprima ses vives inquiétudes : comment se présenter devant elle, comment aller à la cour ? — « Eh bien, oui, lui répondit Fouché, tu as voté la mort du roi, et moi aussi. Ce n'était pas ta faute ni la mienne, on est entraîné par le courant. A présent tu ne veux pas de révolutions, et tu souhaites que les choses restent comme elles sont. Qu'est-ce qui peut mieux assurer leur durée que ce mariage de l'empereur ? Elle, nièce de Marie-Antoinette ? Qu'importe ! Elle sera peut-être aimable et charmante comme était sa tante. Oui, Marie-Antoinette était tout cela ; on l'a calomniée, on a beaucoup crié contre elle, et nous tous les premiers. C'est tout simple. Nous étions au parterre, debout, mécontents, tapageurs. A présent nous voilà bien assis, aux premières loges, et nous applaudissons. » Thibaudeau retourna à sa préfecture de Marseille, rassuré peut-être, mais quelque peu découragé ; aussi une note de son dossier administratif, datée de 1813, dit : « A eu plusieurs fois une ambition, qui n'avait rien que de louable, trompée. Ne se trouve pas au degré de faveur ou d'élevation qu'il espérait. Est moins propre qu'un autre à donner de l'élan ou même à soutenir l'esprit public dans une ville comme Marseille. » Démissionnaire à la rentrée des Bourbons (1814), Thibaudeau voulait aller habiter Bruxelles ; ses amis le retinrent. Aux Cent Jours, il acclama l'empereur, se montra partisan de la dictature impériale, fut nommé commissaire dans la 6^e division militaire, et chargé de lever les gardes nationales de la Bourgogne et d'épurer l'administration. Promu pair par Napoléon (2 juin 1815), il fit, à la Chambre haute, une sortie violente contre les Bourbons (28 juin), quitta Paris la veille de la rentrée de Louis XVIII, et se rendit avec son fils à Lausanne. Arrêté par l'ordre de l'archiduc Jean d'Autriche, il fut conduit à Bâle, puis à Fribourg, et, après un

mois de détention, interné à Colmar, alors occupé par les Autrichiens, comme prisonnier sur parole. Frappé d'exil, dans l'intervalle, par l'ordonnance du 21 juillet 1815, il obtint un passe-port autrichien pour Prague, où il se mit à étudier l'allemand, et refusa les bons offices de ses amis qui voulaient solliciter pour lui l'autorisation de rentrer en France (1818). Le gouvernement autrichien lui permit le séjour de Vienne (1819), et, en 1823, il fut autorisé à résider à Bruxelles. Là, il essaya de se créer des ressources par des travaux littéraires ; mais sa publication des *Mémoires sur la Convention et le Directoire* déplut à Paris, et le gouvernement des Pays-Bas lui notifia l'ordre de quitter le royaume dans les quarante-huit heures, ordre dont il put obtenir la révocation. Il travailla alors à son *Histoire de Napoléon*, en publiant cinq volumes en 1827 et 1828, mais l'éditeur, Cotta, d'Augsbourg, refusa d'aller plus loin. Cette décision l'avait mis dans la gêne, quand la révolution de 1830 lui permit de rentrer en France. Il fit liquider sa retraite, comme conseiller d'Etat, le 13 avril 1831, à 6,000 francs, prononça à l'enterrement de son ancien collègue Grégoire (mai 1831) un discours assez violent, dans lequel « il jura de consacrer sa vie au culte de la liberté et de la patrie », et fut des premiers inscrits, le 26 janvier 1832, sur la liste des membres du nouveau Sénat impérial. Dans l'intervalle, il avait poursuivi ses travaux, publié un roman historique, *La Bohême* (1843), et préparé une *Histoire abrégée de la Révolution*. Au titre et aux appointements de sénateur, Napoléon III ajouta la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Atteint de la goutte, Thibaudeau mourut deux ans plus tard, à près de quatre-vingt-dix ans.

THIBAUDIN (JEAN), ministre de la Guerre, né à Moulins-Engilbert (Nièvre) le 13 novembre 1822, entra à l'École de Saint-Cyr le 19 avril 1841, passa caporal le 1^{er} novembre 1842, et sortit de l'École sous-lieutenant d'infanterie le 1^{er} avril 1843. Lieutenant au 6^e de ligne (3 juin 1847), capitaine (10 août 1853) aux chasseurs à pied, commandant (8 février 1860), lieutenant-colonel (4 mars 1868) au 67^e de ligne, il avait fait campagne en Afrique et en Italie, servi, lors de la guerre de 1870, dans le corps du général Frossard, s'était battu à Rezonville, et avait été fait prisonnier en vertu de la capitulation de Metz (octobre 1870). Il s'échappa des prisons d'Allemagne, fut mis, à sa rentrée en France, à la tête du 10^e régiment provisoire, puis placé, à titre auxiliaire, à la tête de la 2^e division du 24^e corps, à l'armée de Bourbaki. Il passa en Suisse avec les débris de l'armée de l'Est, et, à la paix, recruta avec le grade de colonel au 32^e de ligne (17 février 1871). Promu général de brigade le 15 mars 1877, il commanda la 20^e brigade d'infanterie, et entra, en 1879, dans les bureaux du ministère de la Guerre comme directeur de l'infanterie. Général de division (6 juillet 1882), il fut placé à la tête de la 6^e division du 3^e corps, et, lorsqu'on le général Billot (*voj. ce nom*) donna sa démission de ministre, fut appelé à prendre, à sa place dans le cabinet Fallières, le portefeuille de la Guerre (29 janvier 1883). Il défendit, à ce titre, le projet Fabre sur l'expulsion des princes (30 janvier), mit (février) en non-activité, par retrait d'emploi, les ducs d'Aumale, de Chartres et d'Alençon, et fut maintenu (21 février) à son poste dans le nouveau cabinet Ferry. En juillet, il fit voter la loi portant création de l'artillerie

de forteresse et suppression du train, s'appuya sur l'extrême-gauche de la Chambre, refusa d'envoyer des renforts au Tonkin, et lors de la visite à Paris du roi d'Espagne, Alphonse XII (fin septembre), prétexta d'une indisposition pour ne pas aller au-devant du prince qui venait d'accepter le commandement honoraire d'un régiment allié en garnison à Strasbourg. Le ministère exigea sa démission, qu'il remit le 5 octobre; mais, en partant, il fit une telle distribution de faveurs à ses amis que son successeur, le général Campenon, dut en rapporter un grand nombre. Resté en disponibilité, il rentra (mars 1885) au comité d'infanterie, et, lors des élections législatives d'août suivant, accepta par lettre une candidature dans la Nièvre sur un programme radical, qui comprenait notamment la suppression des armées permanentes. Blâmé par son chef hiérarchique, il répondit que la publication de sa lettre n'était due qu'à une indiscretion qu'il regrettait, et retira sa candidature. Chevalier de la Légion d'honneur (18 août 1850), officier (6 décembre 1876), commandeur (18 janvier 1881), grand-officier (9 juillet 1883).

THIBAUT (ANNE-ALEXANDRE-MARIE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et membre du Tribunal, né à Ervy (Aube) le 8 septembre 1747, mort à Paris le 26 février 1813, entra dans les ordres. Il était curé de Souppes, près de Nemours, à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 16 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Nemours. Il fut au nombre des commissaires choisis pour conférer avec le tiers, et, le 25 mai, proposa, dans la chambre de son ordre, un projet de conciliation pour la vérification des pouvoirs, portant que les pouvoirs vérifiés dans chaque chambre seraient soumis à la confirmation des deux autres; mais les évêques firent échouer la proposition. Secrétaire de l'Assemblée (12 octobre 1789), adjoint au comité ecclésiastique, il vota constamment avec la majorité, combattit la condition du nœud d'argent pour l'éligibilité, se plaignit de l'inégale répartition des décimes, parla sur la destitution des vicaires, et prêta le serment ecclésiastique (décembre 1790). Devenu évêque constitutionnel du Cantal (mars 1791), en résidence à Saint-Flour, il fut élu, le 3 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 1^{er} sur 8, par 343 voix (363 votants). Dans le procès du roi, il opina en ces termes : « Je déclare que, quel que soit le vœu de la majorité, je m'y soumettrai. Je vote pour la réclusion pendant la guerre et l'expulsion à la paix. » S'étant réuni ensuite au parti de la Gironde, il fut attaqué plusieurs fois par ses collègues de la Montagne, notamment par Couthon, au sujet de sa correspondance avec les départements. A partir de cette époque il se tint à l'écart, parut peu à la tribune, et ce n'est pour solliciter la fixation du traitement des évêques, et (décembre 1793) pour réclamer la mise en liberté des comédiens du Théâtre-Français. Il se démit de ses fonctions épiscopales en même temps que Gobel. Après le 9 thermidor, il insista pour la réintégration de La Révellière-Lépeaux dans la Convention, prononça un discours contre Carrier, et multiplia les rapports et les projets sur les finances, les subsistances, les biens nationaux. Il prit part à la répression de l'insurrection de germinal an III, fut secrétaire de l'Assemblée, et fut réélu, le 22 vendémiaire an IV,

député du Cantal au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 224 votants. Là, il fit partie de la commission des monnaies, présenta des rapports sur la traitement des fonctionnaires, sur les patentes, sur la fabrication des monnaies, obtint, le 26 germinal an VII, un nouveau mandat du département de Loir-et-Cher, se montra favorable au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, et fut nommé membre de la Commission Intermédiaire désignée par Bonaparte, et membre du Tribunal (4 nivôse an VIII). En mars 1801, Thibault combattit les assertions d'Huguet en faveur du projet de loi sur la dette publique et les domaines, et parla en faveur des créanciers qui avaient contracté avec le Directoire. Il s'opposa à l'établissement des bourses de commerce, se plaignit de la trop grande extension donnée au système des cautionnements, montra quelque indépendance à l'égard de la politique personnelle de Bonaparte, notamment lors de la conclusion du traité de paix avec la Russie, et protesta contre cette expression du traité : les sujets des deux puissances. « Les Français, dit-il, ne sont sujets de personne. » Compris en 1802 dans la première élimination du Tribunal, Thibault vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

THIBAUT DE MÉNONVILLE (FRANÇOIS-LOUIS), député en 1789, né au château de Villé (Vosges), le 1^{er} juillet 1740, mort à Deneuvre (Meurthe) le 5 décembre 1816, était maréchal de camp en retraite et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu, le 17 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Mirecourt. Adjoint au comité de la marine, il prit part aux discussions sur les colonies et défendit le décret qui les concernait. A propos de la Constitution, il réclama pour le roi le droit de grâce. Après la session, il devint officier municipal, puis conseiller municipal de Mirecourt sous l'Empire.

THIBAUT (JEAN-CHARLES), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, était membre du directoire du département de l'Oise, quand il fut élu par ce département, le 3 novembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 7^e sur 12, par 220 voix (333 votants). Il n'y joua qu'un rôle effacé, et ne reparut plus sur la scène politique après la session.

THIBAUT (GERMAIN-NICOLAS), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Paris le 12 avril 1799, mort à Paris le 10 avril 1873, s'occupa d'industrie et de négoce (1824), et fut à la tête des vastes manufactures de tissus de Bohain (Aisne) et d'Esno (Nord); ses tissus mélangés de coton, de laine et de soie obtinrent des récompenses à plusieurs Expositions. Conseiller municipal de Paris depuis 1849, il débuta dans la carrière politique le 26 septembre 1852, comme député de la 3^e circonscription de la Seine au Corps législatif, élu par 10,107 voix (18,420 votants, 40,182 inscrits), contre 6,594 à M. Michelet et 520 à M. Bertin, en remplacement du général Cavaignac, démissionnaire par refus de serment. Le gouvernement avait soutenu la candidature de M. Germain Thibaut, qui donna son suffrage au rétablissement de l'Empire, et à toutes les mesures qui obtinrent l'agrément de la majorité dynastique. Juge, puis président du tribunal de commerce, il fut nommé, en 1855, président de la chambre de

commerce. Il se présenta au renouvellement de 1857 pour le Corps législatif, mais il n'obtint, le 5 juillet, au second tour de scrutin, que 9,952 voix, contre 10,953 à l'élu, le général Cavafnac; il fut nommé syndic du conseil municipal. Officier de la Légion d'honneur (30 décembre 1854).

THIBOULT-DUPUISACT (JACQUES-MARIE-FRANÇOIS DE), député de 1820 à 1827, né à la Rousselière (Orne) le 11 novembre 1756, mort à la Rousselière le 14 février 1831, « fils de François-Louis-César de Thiboult du Pulsact, et de Jacqueline-Elisabeth Le Forestier », entra comme cadet gentilhomme au régiment de Beaune en 1777, et servit jusqu'en 1791. Effrayé des progrès de la révolution, il demanda, le 24 avril 1791, un passeport pour Mauberge et émigra. Réfugié près de Maëstricht, il entra, en 1793, dans le corps d'émigrés qui défendit cette ville contre les Français, fut embrigadé, le 7 septembre 1794, dans l'armée de Condé, devint, en août 1795, courrier de la 3^e compagnie noble à pied, et fit la campagne de 1796. Passé à la solde de la Russie, il vécut quelques années en Volhynie, dans le plus profond découragement, et ne trouvant de distraction qu'à faire des vers latins et à tenir le journal de sa vie. Il rentra en France en 1801, refusa sous l'Empire les fonctions publiques qu'on lui offrit, et ne cacha pas ses opinions légitimistes. Chevalier de Saint-Louis à la Restauration et maire de Beauvain (Orne), conseiller général en 1815, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de l'Orne, par 229 voix (304 votants, 356 inscrits), et réélu, le 9 mai 1822, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Orne (Alençon), par 164 voix (290 votants, 347 inscrits), contre 129 à M. Mercier, et, le 25 février 1824, par 169 voix (252 votants, 277 inscrits), contre 79 à M. Racinet. Ministériel, M. Thiboult vota pour les lois sur la presse, pour la septennalité, pour le milliard des émigrés, pour la loi du sacrilège. Dans la discussion sur le milliard, il n'avait demandé que la restitution aux anciens propriétaires des biens confisqués pendant la Révolution et non vendus. Non réélu aux élections de 1827, il s'occupait au moment de sa mort à recueillir des matériaux pour une histoire de l'émigration. M. de Contades a publié en 1882 une partie de ses souvenirs sous le nom de *Journal d'un fournisseur de l'armée de Condé*.

THIBOUTOT (JEAN-BAPTISTE-LÉON, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 11 avril 1731, mort à une date inconnue, fit les campagnes de la guerre de Sept ans et de la guerre d'Amérique; il était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution. Élu, le 13 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Caen, il refusa d'abord de délibérer avec les communes, protesta contre l'abolition des droits féodaux, et, membre du comité militaire, parla sur la réorganisation du génie et de l'artillerie. Promu lieutenant général le 20 mai 1791, il émigra, et mourut probablement à l'étranger.

THIÉBAULT (FRANÇOIS-MARTIN), député en 1789, né à une date inconnue, mort à Elsenfeld-sur-le-Mein (Allemagne) le 8 avril 1795, était curé de la paroisse de Sainte-Croix à Metz, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Metz, avec 10 voix sur 18 votants. Il se montra d'abord partisan des idées nouvelles,

fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux communes, mais désapprouva l'abolition des privilèges et l'emprunt sur les biens du clergé, donna sa démission le 4 novembre 1789, et émigra à la fin de la législature. Il mourut en Allemagne quatre ans après.

THIÉBAULT (PIERRE), député au Conseil des Anciens, né à Metz (Moselle) le 16 mai 1745, mort à Metz le 28 décembre 1806, « fils de Nicolas Thiébault, procureur à la cour, et de demoiselle Barbe Conrad », était conseiller échevin à Metz au moment de la révolution. Suspect sous la Terreur, il faillit être privé de ses fonctions jusqu'à la paix, et fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Moselle au Conseil des Anciens, par 151 voix (249 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de la commission intérieure, fit rayer les administrateurs de Longwy de la liste des émigrés, vota le rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, parla sur le rapport de la loi du 3 brumaire, appuya la résolution relative aux rectifications d'erreurs de noms sur le grand-livre, fit un rapport sur la clôture des sociétés politiques, et demanda la question préalable sur une pétition contre l'élection de Sicys au Directoire. Bien qu'indifférent au 18 brumaire, il fut nommé, le 27 prairial an VIII, greffier du tribunal d'appel de Metz, et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

THIÉRION (ANNE-CONSTANTIN-THÉODORE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 29 juillet 1783, mort à Paris le 2 septembre 1872, suivit la carrière militaire, et appartint à la cavalerie. Lieutenant-colonel en 1833, colonel en 1838, il commanda le 8^e dragons, puis la légion de gendarmerie à Rennes et à Chartres. Lors de sa mise à la retraite, il fut nommé gouverneur du château de Saint-Cloud (1850.) Après le coup d'Etat du 2 décembre, dont il s'était déclaré le partisan, il fut élu (29 février 1852) député de la 3^e circonscription de la Gironde au Corps législatif, par 19,800 voix (20,225 votants, 33,965 inscrits). Il se prononça avec la majorité pour le rétablissement de l'Empire, et soutint constamment de ses votes le pouvoir jusqu'en 1863, ayant obtenu le renouvellement de son mandat, le 22 juin 1857, par 13,442 voix (22,046 votants, 32,181 inscrits), contre 6,525 au baron David. Non réélu aux élections générales de 1863, il fut nommé, deux ans après, chambellan honoraire de l'empereur. Commandeur de la Légion d'honneur (14 avril 1844).

THIÉRIET (CLAUDE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Cernay-en-Dormois (Marne) en 1742, mort à Taissy (Marne) le 25 mars 1821, exerçait à Joinville la profession de chirurgien. Élu, le 5 septembre 1792, à la Convention par le département des Ardennes, le 8^e sur 10, à la pluralité des voix, il siégea parmi les modérés, et se prononça, dans le procès du roi, « pour la détention perpétuelle », pour l'appel et pour le sursis. Son rôle politique fut sans importance, tant dans cette assemblée que dans le Conseil des Anciens, où il entra, le 21 vendémiaire an IV, comme député des Ardennes, élu par 175 voix (183 votants). Il quitta la vie politique en l'an VI.

THIÉRIOT (ALEXIS), député en 1791, né à

une date inconnue, exécuté à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 1^{er} décembre 1793, était avocat à Montaigu avant la Révolution. Délégué par l'assemblée primaire de Montaigu à l'élection des membres du directoire du département (29 juil. 1790), il fut un des administrateurs nommés dans cette journée, et le 4 septembre 1791, fut élu député de la Vendée à l'Assemblée législative, le 6 sur 8, par 143 voix (230 votants). Il fut membre de la commission des assignats, vota avec les modérés, et, après la session, devint juge au tribunal de district de Montaigu. Arrêté en novembre 1793, comme « chef de rebelles », il fut traduit devant la commission militaire de Fontenay-le-Peuple, condamné à mort et exécuté.

THIERRY (Louis-Léger), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Monsures (Somme) le 29 mai 1746, mort à Conty (Somme) le 11 janvier 1813, fils de Louis Thierry et de Marie Berny, était procureur à Conty avant la Révolution. Administrateur de ce district, puis commissaire du Directoire exécutif à Amiens, il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Somme au Conseil des Anciens, s'y fit peu remarquer, se rallia au 18 brumaire, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Somme au Corps législatif; il en sortit en l'an XIV et ne reparut plus sur la scène politique.

THIERRY (Amédée-Simon-Dominique), sénateur du second Empire, né à Blois (Loir-et-Cher) le 2 août 1797, mort à Paris le 27 mars 1873, frère du célèbre historien Augustin Thierry, fit de brillantes études, se destina à l'enseignement, fut précepteur (1819) des petits-neveux de Talleyrand, et s'occupa de littérature. Collaborateur de la *Revue encyclopédique*, il se lia sous la Restauration avec les chefs du parti constitutionnel, donna en 1825 un *Résumé de l'histoire de Guyenne*, et en 1828, son *Histoire des Gaulois*, qui eut un vif succès et le fit appeler, sous le ministère Martignac, à la chaire d'histoire de la faculté de Besançon. Mais l'administration de M. de Polignac prononça la suspension du professeur libéral. M. Amédée Thierry adhéra à la révolution de juillet et au gouvernement de Louis-Philippe, qui le nomma préfet de la Haute-Saône; il remplit ces fonctions jusqu'en 1838, et entra alors au conseil d'Etat comme maître des requêtes, tout en continuant ses travaux historiques, parmi lesquels figure au premier rang *l'histoire de la Gaule sous l'administration romaine* (1840-42), suite et complément de l'ouvrage précédent, et traitant des origines celtiques et romaines de notre pays. Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) depuis 1841, il conserva son poste au conseil d'Etat après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut promu (1853) conseiller en service ordinaire, et appelé, par décret impérial du 13 janvier 1860, à siéger au Sénat, où il soutint de ses votes le gouvernement de Napoléon III. Il publia encore : *Récits et Nouveaux récits de l'histoire romaine* (1860-1864); *Saint Jérôme, la Société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte* (1867); *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie* (1872); *Histoire d'Attila et de ses successeurs* (1873). Grand officier de la Légion d'honneur du 14 août 1863.

THIERS (Marie-Joseph-Louis-Adolphe), dé-

puté de 1830 à 1848, ministre, représentant en 1848 et en 1849, député de 1863 à 1870, représentant en 1871, président de la République, député de 1876 à 1877, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 14 avril 1797, mort à Saint-Germain-au-Laye (Seine-et-Oise) le 3 septembre 1877, était fils de Pierre-Louis-Marie Thiers et de Marie-Madeleine Amic. La filiation d'Adolphe Thiers ayant été, à une certaine époque, l'objet de vives discussions, nous publions, pour la première fois, afin de l'établir d'une façon définitive, les extraits des actes mêmes de l'état civil de la ville de Marseille qui s'y rapportent. Son père s'était marié le 7 septembre 1784 : « Mariage de Louis-Marie Thiers, sus-archivicaire de cette ville (Marseille), fils majeur de M. maître Louis-Charles, avocat au parlement, et de dame Marie-Marguerite Broude, de cette ville, demeurant sur la paroisse Saint-Ferréol, rue de Montgraud, d'une part, et de demoiselle Marie-Claudine Fougasse, fille majeure de feu sieur Etienne Mathieu et de feu dame Anne-Madeleine Sauffret, de cette même ville, demeurant sur la paroisse de Saint-Martin, rue des Dominicains, d'autre part ». Il n'y eut pas d'enfant de ce mariage, et madame Thiers mourut le 1^{er} mars 1797 : « Décès de Marie-Claudine Fougasse, âgée de 45 ans, épouse de Pierre-Louis-Marie Thiers, négociant, décédée le onze ventôse an V, à neuf heures cinq décimes, dans sa maison d'habitation sise sur le Champ du Dix Août, sous le n° 6, ile quinze. » Un mois et demi après, naissance d'Adolphe Thiers : « L'an cinq de la République française, une et indivisible, le vingt-neuf germinal, à cinq heures (17 avril 1797), par devant nous, officier public de la municipalité du Midy, canton de Marseille, et dans le bureau de l'état civil, est comparu le citoyen Marie-Siméon Rostan, officier de santé et accoucheur, demeurant rue latérale du Cours, ile cent cinquante-quatre, maison six, lequel nous a présenté un garçon dont il nous a dit avoir fait l'accouchement, qu'il nous a déclaré être né le vingt-six du présent mois (14 avril), à deux heures une décime, de la citoyenne Marie-Madeleine Amic, et des œuvres du citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire, actuellement absent, et dans la maison d'habitation de l'accouchée, sise rue des Petits-Pères, sous le numéro quinze, ile cinq, auquel garçon il a été donné les prénoms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe; dont acte fait en présence des citoyens Pierre Poussel, propriétaire, demeurant rue des Petits-Pères, et Jeanne Imbert, coiffeuse, demeurant même rue, témoins majeurs, desquels le second a déclaré ne savoir écrire, et avons signé avec le premier et le comparaissant. Signé : ROSTAN, O. P. POUSSER, J. JOURDAN, off. p. adjoint. » Un mois après la naissance de l'enfant, mariage des père et mère : « L'an cinq de la République française une et indivisible, le vingt-quatre floréal (13 mai 1797), à sept heures cinq décimes, nous, officier public, avons prononcé au nom de la loi que le citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire, âgé de trente-quatre ans et huit mois, fils de feu Louis-Charles Thiers, aussi propriétaire, et de Marie-Marguerite Broude, survivante, mariés, natif de Marseille, y domicilié avec sa mère, aux allées de Meilhan, ile quinze, maison six, section vingt-trois, veuf de Marie-Claudine Fougasse, d'une part,

« Et la citoyenne Marie-Magdeleine Amic, âgée de vingt-deux ans et dix mois, fille de feu Claude Amic, négociant, et de Marie Lhomaca, survivante, aussi mariés, cette dernière icy présente, native de Bouc, département des